



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2021

Avis d'impôt établi en 2022

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impôts.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP RENNES 1
2 BD MAGENTA CS 24432
35044 RENNES CEDEX

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 17 83 291 132 266
Déclarant 2 (C) : 03 17 576 044 275
Référence de l'avis : 22 35 0120533 25
Adresse d'imposition au 01/01/2022 :

5 RUE GENERAL AUDIBERT

35200 RENNES

Numéro FIP : 350 19 65 9640808789 3 A
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 11/07/2022
Date de mise en recouvrement : 31/07/2022

Identifiant service : 35055

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)
SIP RENNES 1
SAID 1
2 BD MAGENTA
CS 24432
35044 RENNES CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

MOISON VINCENT
OU MOISON CATHERINE
5 RUE GENERAL AUDIBERT
35200 RENNES

Somme qu'il vous reste à payer

3 861,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier :

26 septembre	2022 :	965,00 €
27 octobre	2022 :	965,00 €
25 novembre	2022 :	965,00 €
27 décembre	2022 :	966,00 €

Compte qui sera débité : FR76 1558 9351 910X XXXX XXX4 056

Identifiant de la banque : CMBRFR2BXXX

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Référence Unique Mandat : FR46ZZZ0050021G83B9A132918PAS2A22

Cet échéancier se substitue à la date limite de paiement fixée au
15/09/2022.

Revenu fiscal de référence :

58 147

Nombre de parts :

2,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2022, de vos revenus 2021. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2021.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : MOISON
 Déclarant 2 - Nom de naissance : PAGEAU



situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				2,00

IMPOT SUR LE REVENU

Détail des revenus

Salaires.....	Déclar. 1 32160	Déclar. 2 30832		Total 56693
Déduction 10% ou frais réels.....	- 3216	- 3083		
Salaires, pensions, rentes nets.....	28944	27749		

Revenus perçus par le foyer fiscal

Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....			4	
Déficits de capitaux mobiliers antérieurs déclarés.....			16	
Revenus de capitaux mobiliers imposables ⁷				0
Revenus fonciers nets.....				7566

Revenu brut global.....

CSG déductible.....				- 72
---------------------	--	--	--	------

CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL¹⁰

Pension alimentaire versée à enfants majeurs ¹⁶ ...				
Total des charges déduites ¹¹				- 6042

Revenu imposable.....

Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				5287
------------------------------------------------------------	--	--	--	------

Impôt avant réductions d'impôt.....

				5287
--	--	--	--	------

REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Dons : personnes en difficulté.....	90	90	68	
Total des réductions d'impôt ²⁰				- 68

Impôt total avant crédits d'impôt.....

CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré	Montant retenu		
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	1	1		- 1

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net.....				5218
-----------------------------------------	--	--	--	------

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Suite en page suivante >>>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithme ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

Détail des revenus

Revenus fonciers nets ⁴⁵.....
BASE IMPOSABLE.....
Taux de l'imposition.....
Montant de l'imposition.....

CSG - CRDS
7566
7566
9,70%
734

PREL SOL
7566
7566
7,50%
567

Total des prélèvements sociaux nets.....

1301

Pour information :

Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine ⁴⁹ pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2022.....

514

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2021 dû ⁵³:

5218

Retenue à la source prélevée en 2021 par vos verseurs de revenus :

- 2623

Acomptes prélevés en 2021 sur votre compte bancaire :

- 16

Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :

+ 41

Solde d'impôt sur les revenus 2021 :.....

2620

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus ⁵³:

CSG-CRDS
PSOL

734
567

Acomptes prélevés en 2021 sur votre compte bancaire :

- 34
- 26

Prélèvements sociaux à 17,2% nets :.....

700
541

Solde des prélèvements sociaux 2021 ⁵³:

1241

TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER

3861

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵.....

58147

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹

4

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :

Déclar. 1
16062

Déclar. 2
9173

Plafond total de 2020.....

3973
1922

Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....

+ 4052
+ 1683

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....

+ 4114
+ 1645

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....

+ 4114
+ 1555

Plafond calculé sur les revenus de 2021.....

= 16253
= 6805

Plafond pour les cotisations versées en 2022.....

Suite en page suivante >>>

>>> Suite de votre avis

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2022

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gérer-mon-prélèvement-à-la-source) ou en appelant le 0809 401 401